

## **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

### **LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2024**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriale

#### **Affaires Générales**

##### **1. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **Finances**

##### **2. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE SAINT-AIGNAN – FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE – EXERCICE 2023**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

##### **3. GARANTIE D'EMPRUNT GROUPE POLYLOGIS /SCALIS – OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS SITUES 38 RUE DE CHEVERNY A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **Politique du logement et du cadre de vie**

##### **4. PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX « VILLA MARINE » SIS 38 RUE DE CHEVERNY A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE - CONTRACTUALISATION D'UNE CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS ET D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC L'ORGANISME LOCATIF SOCIAL SCALIS**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **Enfance jeunesse**

##### **5. PASS COLO – ETE 2024 – DEMANDE DE LABELLISATION AUPRES DE LA VACAF DE LOIR-ET-CHER**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

## Protection et mise en valeur de l'environnement

6. AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) CENTRE-VAL DE LOIRE MODIFIE SUR LES THEMATIQUES LIEES AU FONCIER

Délibération : ajournée

## Urbanisme

7. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BT N°32 SISE 1 RUE NICOLAS APPERT A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

8. PRESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS N°1 DU PLUI DE L'EX-CHER A LA LOIRE ET DU PLUI DE L'EX-VAL DE CHER-CONTROIS

Délibération : Adoptée à l'unanimité dont une abstention

## Tourisme

9. TAXE DE SEJOUR – TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025

Délibération : Adoptée à l'unanimité

## Personnel

10. INSTITUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Délibération : Adoptée à l'unanimité

11. INDEMNISATION DES CONGES PAYES POUR LES AGENTS N'AYANT PAS ETE EN MESURE DE SOLDER LEURS CONGES ANNUELS POUR CAUSE D'INDISPONIBILITE PHYSIQUE OU POUR DES MOTIFS INDEPENDANTS DE LEUR VOLONTE LORS DE LA FIN DE LA RELATION DE TRAVAIL

Délibération : Adoptée à l'unanimité

## Affaires diverses

Séance levée à 19 h 30

Le Président

Jacques PAOLETTI

ZI des Barrelliers  
15A rue des  
Entrepreneurs  
41700 CONTROIS EN SOLOGNE